

6035/17

(OR. en)

PRESSE 5
PR CO 5

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3517e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 7 février 2017

Président

Louis Grech

Vice-Premier ministre et ministre des affaires
européennes de Malte

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars	3
Suivi du Conseil européen de décembre	3
Avenir européen durable	4
Divers	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Protection contre la fraude affectant le budget de l'UE	5
– Schengen - contrôles aux frontières intérieures	5
– Accords d'exemption de visa - Kiribati, Micronésie, Îles Salomon, Tuvalu, Îles Marshall	5
– Parquet européen	6

ÉLARGISSEMENT

– Relations avec le Kosovo	6
– Monténégro	6

POLITIQUE COMMERCIALE

– Biélorussie — Importations de produits textiles	7
---	---

MARCHÉ INTÉRIEUR

– Engins mobiles non routiers: réception par type et émissions polluantes	7
---	---

ENVIRONNEMENT

– Biodiversité et services écosystémiques	8
---	---

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 9 et 10 mars 2017.

Le Conseil européen de printemps sera centré sur:

- l'emploi, la croissance et la compétitivité: le Conseil européen soulignera qu'il est urgent de promouvoir les investissements, la croissance et l'emploi afin que les citoyens de l'UE puissent connaître le bien-être économique et la prospérité; il examinera la mise en œuvre des réformes structurelles engagées par les États membres; il fera également le point sur les travaux effectués en ce qui concerne les priorités législatives que sont par exemple la stratégie pour le marché unique, la stratégie pour un marché unique numérique, le plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie;
- la sécurité: le Conseil européen évaluera la mise en œuvre de ses conclusions de décembre 2016 sur la sécurité extérieure et la défense; il fera aussi le point sur la situation de l'UE en matière de sécurité intérieure;
- les relations extérieures: le Conseil européen examinera ce point à la lumière des évolutions les plus récentes.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Suivi du Conseil européen de décembre

La présidence a informé les ministres de la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre. Elle leur a fait part des progrès accomplis sur les principaux dossiers évoqués dans ces conclusions, ainsi que de l'état d'avancement de ces dossiers.

Avenir européen durable

La Commission a présenté sa [communication intitulée "Prochaines étapes pour un avenir européen durable"](#). Cette communication décrit la manière dont l'UE pourrait contribuer à mettre en œuvre le [programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015](#).

La présidence compte présenter la communication de la Commission à différentes formations du Conseil pour discussion. Les résultats de ces débats alimenteront les conclusions que le Conseil des affaires générales devrait adopter en juin.

Divers

La délégation portugaise a communiqué au Conseil des informations sur les résultats du séminaire de haut niveau consacré à l'euro pour la croissance et la convergence, qui a eu lieu à Lisbonne le 24 janvier 2017.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Protection contre la fraude affectant le budget de l'UE

Le Conseil a confirmé un accord politique sur une [directive visant à renforcer la protection des intérêts financiers de l'UE](#), confirmant l'accord intervenu en décembre 2016 avec le Parlement européen.

Un accord politique signifie que la directive, établie dans toutes les langues officielles, après les négociations avec le Parlement européen, a été approuvée au niveau politique. Elle va maintenant faire l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes avant son adoption formelle par le Conseil en première lecture, qui sera suivie par son approbation finale par le Parlement européen en deuxième lecture.

La directive établit les règles minimales relatives à la définition des infractions pénales et des sanctions en matière de lutte contre la fraude et les autres activités illégales portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Pour de plus amples informations sur la nouvelle directive, voir le [communiqué de presse](#) du Conseil sur l'accord dégagé en décembre 2016.

Schengen - contrôles aux frontières intérieures

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation visant à prolonger les contrôles temporaires aux frontières intérieures en cas de circonstances exceptionnelles.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse.

Accords d'exemption de visa - Kiribati, Micronésie, Îles Salomon, Tuvalu, Îles Marshall

Le Conseil a adopté des décisions concernant la conclusion des accords entre l'Union européenne et Kiribati, la Micronésie, les Îles Salomon, les Tuvalu et les Îles Marshall relatifs à l'exemption de visa de court séjour.

Parquet européen

Le Conseil a pris acte de l'absence d'unanimité en faveur de la proposition de règlement portant création du Parquet européen (EPPO). Cela ouvre la possibilité, pour un groupe composé d'au moins neuf États membres, de saisir le Conseil européen du texte en vue d'un débat afin de tenter une dernière fois de dégager un consensus sur la proposition. Si cela se révèle impossible, une coopération renforcée peut être envisagée.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

ÉLARGISSEMENT

Relations avec le Kosovo*

Le Conseil a adopté un règlement relatif à certaines modalités d'application de l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo, d'autre part (doc. [PE-CONS 56/16](#))

Monténégro

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport de la Cour des comptes intitulé:

"Renforcement des capacités administratives au Monténégro: la situation s'améliore, mais reste perfectible dans bien des domaines clés"

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

POLITIQUE COMMERCIALE

Biélorussie — Importations de produits textiles

Le Conseil a adopté un règlement abrogeant les restrictions quantitatives sur les importations de produits textiles et d'habillement originaires de Biélorussie et modifiant le règlement (UE) 2015/936 (doc. [5580/17](#) + [PE-CONS 54/16](#)).

Cette décision fait suite à la libération de prisonniers politiques en août 2015 et à plusieurs initiatives positives prises par la Biélorussie ces deux dernières années, qui ont permis d'améliorer les relations entre ce pays et l'UE. L'adoption du règlement est sans préjudice de la possibilité de recourir à de nouveaux quotas à l'avenir si la situation des droits de l'homme en Biélorussie se détériore gravement.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture le 19 janvier 2017, à la suite d'un accord intervenu entre les institutions.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Engins mobiles non routiers: réception par type et émissions polluantes

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission de deux règlements complétant le [règlement \(UE\) 2016/1628](#) afin de fixer de nouvelles exigences concernant:

- les limites d'émissions et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (doc. [15755/16](#) + ADD 1 à ADD 4), et
- la surveillance des émissions de gaz polluants des moteurs à combustion interne en service installés sur des engins mobiles non routiers (doc. [15756/16](#) + ADD1).

Les règlements de la Commission sont des actes délégués conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Ils peuvent désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à leur égard.

ENVIRONNEMENT**Biodiversité et services écosystémiques**

Le Conseil a approuvé une version révisée de la position de l'UE sur le statut de l'Union au sein de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Cette position, qui signifie que l'UE s'efforce, de manière provisoire, d'obtenir le statut d'observateur privilégié auprès de l'IPBES, sans préjudice de l'objectif à long terme de devenir un membre à part entière, sera défendue lors de la prochaine plénière de l'IPBES, qui aura lieu du 7 au 10 mars 2017 à Bonn, en Allemagne.
